



Winterthur, 8 mars 2023

Communiqué de presse

Des perspectives réjouissantes à long terme pour le biogaz

En début de semaine prochaine, le Conseil national examinera la nouvelle loi sur l'énergie. Celle-ci prévoit l'introduction d'une "prime de marché flottante" afin d'encourager la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Pour les installations de biogaz agricoles, la sécurité des investissements serait clairement améliorée grâce à ce moyen d'encouragement.

Après l'entrée en vigueur, au début de cette année, de l'ordonnance sur la promotion des énergies renouvelables, solution transitoire après l'expiration du système de rétribution du courant injecté (connu sous le nom de RPC), une solution à long terme est désormais en vue.

La prime de marché flottante garantit la production d'électricité renouvelable

Au cours des derniers mois, la commission compétente du Conseil national s'est penchée sur le projet de loi sur l'énergie à partir de 2025 et a élaboré des recommandations. Comme le Conseil des Etats, elle se prononce en faveur de l'introduction d'un nouveau moyen de soutien : la prime de marché flottante. Cette prime d'injection garantit une production d'électricité couvrant les coûts à long terme, même si le prix du marché est inférieur au prix de revient d'une installation. La sécurité de planification est ainsi assurée et la capacité d'investissement augmente. Ökostrom Schweiz considère donc la prime de marché flottante comme un élément essentiel pour que les installations de biogaz agricole se développent à l'avenir.

Conformité de zone renforcée pour les installations de biogaz agricole

Le projet actuel d'acte modificateur unique (Mantelerlass) renforce en outre la conformité à la zone des installations de biogaz agricole. Une disposition de clarification précise que l'autorisation des installations de biogaz agricole jusqu'à une certaine taille ne doit plus être soumise à l'obligation de planification. Cette clarification simplifierait considérablement la pratique d'autorisation en matière d'aménagement du territoire. Les promoteurs d'installations de biogaz peuvent espérer que la procédure d'autorisation de construire se déroulera un peu plus rapidement à l'avenir.

La balle est dans le camp du Conseil national

Ökostrom Schweiz attend des Chambres fédérales qu'elles trouvent des solutions pour garantir à long terme l'existence et le développement des installations de biogaz agricoles. Le projet de loi actuel constitue à cet égard une bonne base. Lors de la prochaine semaine de session, le Conseil national a la possibilité de suivre les décisions préliminaires clairvoyantes de sa commission.

Bref portrait : Ökostrom Schweiz est l'association faîtière du biogaz agricole. Ses plus de 150 membres sont des agriculteurs qui sont également des acteurs de la protection du climat et de la production d'énergie. Les installations de biogaz agricole sont des piliers de la stratégie énergétique et climatique de l'UE. Le biométhane permet de produire de l'énergie renouvelable sous différentes formes : électricité et chaleur, combustible à base de biogaz ou biogaz carburant. Les installations de biogaz contribuent ainsi de manière significative à la protection du climat.

Pour toute question, vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes.
Cordialement,

Nadine Baumgartner
Communication/PR

Ronan Bourse
Président de la direction générale

T +41 (0)56 444 24 75

M +41 (0)79 937 94 35

nadine.baumgartner@oekostromschweiz.ch

M +41 (0)79 913 20 43

ronan.bourse@oekostromschweiz.ch

[facebook.com/oekostromschweiz](https://www.facebook.com/oekostromschweiz)

<https://www.linkedin.com/company/%C3%B6kostrom-schweiz>

Ökostrom Schweiz

www.oekostromschweiz.ch